



**LYCEE PIERRE DU TERRAIL DE PONTCHARRA
REGLEMENT DE CONSULTATION
SEJOUR LINGUISTIQUE ET CULTUREL EN GRANDE-BRETAGNE (REGION DE NEWBURY) DU
SAMEDI 25 MARS AU VENDREDI 31 MARS 2017**

Marché passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du CMP

**Date limite de dépôt des candidatures :
05 novembre 2016 à 12 h 00**

ARTICLE 1 : NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC

Lycée Pierre du Terrail
BP 34, avenue du lycée
38530 Pontcharra
Tél : 04 76 97 64 21
Fax : 04 76 97 39 30

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage **en Grande-Bretagne (région de Newbury) du samedi 25 au vendredi 31 mars 2017.**

Ce marché est décomposé en un lot unique.

1) L'offre de prix est un forfait intégrant les transports aller-retour, les transports sur place, les visites, les repas et hébergement tels que mentionnés dans le programme + les assurances annulation (individuelle, maladie, groupe et / ou annulation décrétée par une autorité).

Les prix proposés sont fermes et définitifs, exprimés en euros à l'aide du DPGF.

Sont également inclus dans le prix : les péages, les frais de stationnement, les frais de repas des conducteurs ainsi que leur hébergement Aucune prestation ne pourra faire l'objet d'une rémunération supplémentaire.

La mention « gratuit » pour les accompagnateurs est proscrite.

Indiquer le prix global de la prestation (incluant les diverses assurances annulations) et le prix par participant et non par élève + accompagnateur.

L'offre de prix doit détailler les visites, les transports, les repas et tout autre frais divers tels que petit déjeuner.

2) L'entreprise devra être agréée (tourisme, jeunesse et sports ...).

ARTICLE 3 : TYPE DE PROCEDURE

Le marché est passé en application de l'article 28 du code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006) : marché à procédure adaptée.

ARTICLE 4 : IMPERATIF DE LA PRESTATION

Les candidats s'engagent à respecter :

- le programme et
- le CCTP.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS GENERALES

5.1 Décomposition du marché : il s'agit d'un marché décomposé en un lot unique à prix globaux et forfaitaires non révisables.

5.2 Durée du marché : il est conclu pour la durée de la prestation.

5.3 Mode de règlement : le mode de règlement est le virement administratif, le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours.

5.4 Variantes : les variantes sont autorisées et soumises à la validation préalable de l'établissement.

5.5 Contenu du dossier de consultation : le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement ;
- la décomposition des prix globale et forfaitaire (D. P. G. F.) avec document cadre lié au lot ;
- le cahier des clauses techniques particulières (C. C. T. P.) lié au lot et
- les DC1 , 2 et 3.

ARTICLE 6 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les candidats sont engagés par leur offre pendant 120 jours à compter de la date limite de réception des offres, telle qu'elle apparaît en première page du présent règlement de la consultation.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

7.1 Candidatures

Les candidatures seront sélectionnées suivant les capacités professionnelles, techniques et financières présentées par les candidats explicitées dans un mémoire technique que chaque candidat produira, daté et signé ainsi que sur l'organisation qu'ils proposent.

Capacités techniques :

- qualifications professionnelles ou références équivalentes dans les domaines concernés par le marché ;
- des références vérifiables de moins de 3 ans de chantiers comparables à l'objet du marché faisant apparaître leur nature, leur durée, leur montant et le destinataire public ou privé.

Une documentation commerciale et technique détaillée devra accompagner l'offre.

Autres documents :

les attestations d'assurance et de responsabilité civile en cours de validité précisant la durée de la période couverte.

7.2 Les offres

- l'acte d'engagement du lot dûment complété, daté, signé par la personne ayant pouvoir pour engager l'entreprise (sceau de l'entreprise) ;
- la décomposition des prix globale et forfaitaire du lot soumissionné, dûment complété, daté et signé par la personne ayant pouvoir pour engager l'entreprise (ne pas omettre le cachet de l'entreprise) et
- le mémoire d'organisation du candidat décrivant les dispositions mises en place par le candidat pour assurer l'ensemble des prestations.

Ce document doit être daté et signé.

Il est précisé que les candidats restent libres d'ajouter les annexes qu'ils jugent nécessaires pour compléter leur offre.

7.3 Critères de jugement des offres

Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **prix : 40 % ;**
- **qualité technique du dossier (références, mémoire, qualités d'organisation, adéquation avec les demandes du lycée, critères de sélection des familles ...) : 60 % .**

Langue de rédaction des offres : elles devront être rédigées en langue française.

Unité monétaire : les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : l'euro.

ARTICLE 8 : MODALITES DE RETRAIT DES DCE

Le dossier de consultation peut être retiré sur demande à l'adresse électronique suivante : sur le site de l'AJI : <http://www.aji-france.com> .

ARTICLE 9 : MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les pièces constitutives de l'offre seront placées sous simple enveloppe cachetée portant l'adresse du destinataire avec les mentions suivantes :

**NE PAS OUVRIR
MARCHÉ SEJOUR LINGUISTIQUE ET CULTUREL EN GRANDE-BRETAGNE
(REGION DE NEWBURY) DU LYCEE PIERRE DU TERRAIL DE PONTCHARRA
DU 25 AU 31 MARS 2017
OFFRE DE LA SOCIETE « NOM ET ADRESSE »**

Les plis (candidature + offre) doivent parvenir en recommandé avec AR avant la date et l'heure limites précisées en page 1 du présent RC, à l'adresse suivante :

LYCEE PIERRE DU TERRAIL, BP 34, AVENUE DU LYCEE, 38530 PONTCHARRA

Toute offre parvenant soit après les dates et heure limites fixées en page 1 du présent RC, soit sous enveloppe non cachetée, soit ne comportant pas les mentions demandées ne sera pas retenue et sera renvoyée au soumissionnaire.

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leur proposition, les candidats pourront contacter :

- informations administratives : agnes.brancaz@ac-grenoble.fr
- informations sur le programme : abctardif@free.fr .

ARTICLE 11 : CADRE DE REPONSE

L'offre à remettre par chaque candidat comprend les documents suivants :

DESIGNATION	OBSERVATIONS
l'acte d'engagement du lot soumissionné (DC3)	à compléter, dater et signer + joindre RIB
DPGF et CCTP	à compléter, dater et signer
le mémoire d'organisation du candidat permettant d'apprécier la compréhension des besoins par le candidat et la qualité de l'offre technique. Il devra indiquer l'organisation mise en place par le candidat pour assurer les prestations	fournir un document détaillé, daté et signé
DC 1 et DC 2	à compléter, dater et signer

Le présent article constitue le cadre de réponse que les candidats doivent respecter pour la rédaction de leur offre (cf. art.7.2 du règlement de la consultation).

Il est rappelé que les candidats s'engagent à accepter, sans restriction ni réserve, les documents régissant les marchés sous peine de rendre leur offre irrecevable.